

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 9 mai 2022, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT,
Monsieur Danny BOUCHARD,
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Marco OUELLET.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – adoption de l'ordre du jour;
PÉRIODE DE QUESTIONS
2. Résolution – adoption du procès-verbal;
3. Résolution – adoption des comptes à payer;
4. Résolution – partenariat et octroi de mandat pour une analyse coûts bénéfiques visant une desserte électrique supplémentaire;
5. Résolution pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs les autorisations de déboisement pour le projet de parc industriel;
6. Résolution pour un appel d'offres public pour l'assurance de certains organismes à but non lucratif;
7. Résolution pour accepter l'embauche de Madame Sarah Bélanger au poste de conseillère en ressources humaines;
8. Résolution pour accepter l'embauche de Madame Mélanie Bérubé au poste de contremaître aux Services techniques (intérim);
9. Résolution pour accepter l'embauche de Madame Isabelle Stringer au poste de manœuvre spécialisé permanent aux Services techniques de la Ville de Fermont;
10. Résolution pour un mandat – plan de vision pour une saine gestion des matières résiduelles;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

11. Résolution – partenariat avec la MRC de Caniapiscau pour la réalisation de diverses études pour l'aménagement d'un parc industriel;
12. Résolution – amendement à la résolution R22-02-09 – Banque d'heures en services d'architecture;
13. Résolution pour autoriser l'achat d'un module de rangement mezzanine de type « ready rack » pour le service Immeubles et projets;

PÉRIODE DE QUESTIONS

14. Résolution – fermeture de la séance.

R22-05-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R22-05-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R22-05-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 30 avril 2022, au montant de **1 455 980,77 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 05-22

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes C-19, art. 481 a*)

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

► **1 455 980,77 \$**

Paiements Internet : 3766 à 3792	492 293,01 \$
Paiements par chèque : 26577 à 26607; 26610 à 26656	230 660,75 \$
Paiements par Transphère : S10859 à S10915	<u>441 387,18 \$</u>
Chèques de moins de 1 000 \$	19 917,80 \$
Chèques de plus de 1 000 \$	<u>1 144 423,14 \$</u>
	1 164 340,94 \$
	1 164 340,94 \$
Dépôts de paies # 14 à 17	<u>291 639,83 \$</u>
GRAND TOTAL	<u>1 455 980,77 \$</u>

Sandra GAGNON,
Trésorière.

R22-05-04

RÉSOLUTION – PARTENARIAT ET OCTROI DE MANDAT POUR UNE ANALYSE COÛTS BÉNÉFICES VISANT UNE DESSERTE ÉLECTRIQUE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les minières ArcelorMittal et Minerai de Fer Québec ont des projets d'électrification des opérations et de décarbonation et que ceux-ci s'échelonnent sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE ces projets participent significativement au développement socio-économique de Fermont, à la préservation de l'environnement et à l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Fermont et le conseil de la MRC de Caniapiscau souhaitent appuyer ArcelorMittal et Minerai de Fer Québec pour la réalisation de ces projets et que ceux-ci nécessiteront un approvisionnement supplémentaire en électricité;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule ligne de transport 315 kV dessert le secteur de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins supplémentaires en électricité pourraient inclure diverses sources y incluant la construction d'une nouvelle ligne 315 kV entre le poste Montagnais et le secteur de Fermont;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'analyser et de documenter les coûts et bénéfices pour le Québec d'augmenter la puissance disponible à Fermont;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme AVISEO du 28 février 2022 afin de préparer un dossier argumentaire à l'intention du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont, la MRC de Caniapiscau, Minerai de Fer Québec et ArcelorMittal souhaitent constituer un partenariat aux fins des présentes et partager les coûts associés à sa réalisation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

DE MANDATER la firme AVISEO afin qu'elle prépare un dossier argumentaire visant à démontrer les bénéfices pour le Québec d'augmenter la puissance électrique disponible à Fermont tel que décrit à la proposition du 28 février 2022;

DE PARTICIPER au partenariat et de coordonner les activités pour la réalisation dudit mandat en compagnie de la MRC de Caniapiscau, de Minerai de Fer Québec et d'ArcelorMittal;

DE PARTAGER la dépense de soixante-quatre mille cent dollars (64 100 \$) plus taxes en quatre parts pour chaque partenaire;

ArcelorMittal	17 700 \$ + taxes	27,61 %
Minerai de Fer Québec	17 700 \$ + taxes	27,61 %
Ville de Fermont	17 700 \$ + taxes	27,61 %
MRC de Caniapiscau	11 000 \$ + taxes	17,17 %

D'APPROUVER une dépense de 17 700 \$ plus taxes pour la Ville de Fermont dans le cadre de la réalisation de ce mandat;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au surplus non-affecté;

DE MANDATER et d'autoriser Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R22-05-05

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS LES AUTORISATIONS DE DÉBOISEMENT POUR LE PROJET DE PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT le projet de parc industriel de Fermont en vertu du *Programme relatif à une cession à titre gratuit de terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques* du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT les consultations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le cadre de ce projet ainsi que les recommandations favorables des parties prenantes;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déboiser le site du projet en deux phases en débutant à l'été 2022 pour la phase 1 et la phase 2 ultérieurement selon l'avancement du projet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs les autorisations de déboisement pour le projet de parc industriel pour une superficie de 756 547 m²;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Étienne Bergeron, directeur, Immeubles et projets, et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Étienne Bergeron, directeur, Immeubles et projets, et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, à procéder aux appels d'offres requis pour la réalisation de ce projet;

ADOPTÉE

R22-05-06

RÉSOLUTION POUR UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ASSURANCE DE CERTAINS ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la Ville de Fermont à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

numéro de police	nom	adresse
OBNL-002295	Le comité de spectacles de Fermont	100, Place Daviault, local 100-A
OSBL-200671	Chambre de commerce Fermont	299, rue le Carrefour, local 6c
OSBL-202138	Club Les traceurs de Fermont	13, rue Duchesneau

ADOPTÉE

R22-05-07

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MADAME SARAH BÉLANGER AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour combler le poste de conseillère aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Sarah Bélanger, CRIA, et sa réussite de toutes les étapes de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection constitué de Daniel Bergeron, conseiller municipal, de Danny Bouchard, conseiller municipal, de Marco Ouellet, conseiller municipal, de Marie Philippe Couture, greffière, de Claude Gagné, directeur général, ledit comité étant accompagné par la consultante Maryse Shaffer, psychologue organisationnelle;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EMBAUCHER Madame Sarah Bélanger, CRIA, au poste de conseillère en ressources humaines, pour une entrée en fonction à une date déterminée ultérieurement;

DE LUI ACCORDER les conditions de rémunération globale prévue à l'entente des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Fermont et la convention d'embauche convenue avec la candidate le 25 avril 2022;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R22-05-08

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MADAME MÉLANIE BÉRUBÉ AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX SERVICES TECHNIQUES (INTÉRIM)

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour combler un intérim à durée indéterminée au poste de contremaître aux Services techniques;

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Mélanie Bérubé qui est à l'emploi de la Ville de Fermont depuis 2004 et sa réussite de toutes les étapes de sélection;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection constitué d'Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, de Michel Hudon, contremaître aux Services techniques, et de Claude Gagné, directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EMBAUCHER Madame Mélanie Bérubé, au poste de contremaître aux Services techniques par intérim, pour une entrée en fonction le 10 mai 2022;

DE LUI ACCORDER les conditions de rémunération globale prévue à l'entente des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Fermont et la convention d'embauche convenue avec la candidate;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R22-05-09

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MADAME ISABELLE STRINGER AU POSTE DE MANŒUVRE SPÉCIALISÉ PERMANENT AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de manœuvre spécialisé aux Services techniques;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement positive réalisée par ses deux supérieurs;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Olivier Bouchard, Ing., directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'embauche de madame Isabelle Stringer au poste de manœuvre spécialisé permanent temps plein à compter du 10 mai 2022;

ADOPTÉE

R22-05-10

RÉSOLUTION POUR UN MANDAT - PLAN DE VISION POUR UNE SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'ArcelorMittal a avisé la Ville de Fermont à l'automne 2021 de son intention de fermer le lieu d'enfouissement en tranchées au site du Mont-Wright vers la fin de l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est responsable de la collecte et du transport des matières résiduelles ainsi que de l'écocentre pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont participe présentement à une analyse d'économie circulaire avec RecycQuébec et que des recommandations seront formulées à l'automne 2022;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite explorer toutes les solutions pour une meilleure gestion des matières résiduelles y incluant le recyclage et le compostage des matières putrescibles;

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau lieu d'enfouissement en tranchées sera toujours nécessaire pour la gestion des déchets ultimes non recyclables et non compostables et qu'il y a lieu d'amorcer cette démarche rapidement en raison des délais associés à la localisation et conception d'un lieu d'enfouissement et l'obtention des autorisations gouvernementales;

CONSIDÉRANT la proposition de services honoraires et services professionnels de la firme SNC LAVALIN datée du 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction des Services techniques, de la direction Immeubles et projets et de la direction générale quant à l'octroi dudit mandat;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'ACCEPTER l'offre de services et honoraires professionnels de la firme SNC LAVALIN datée du 2 mai 2022 au montant de vingt-et-un mille six cent cinquante-six (21 656 \$) taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au surplus non-affecté;

DE MANDATER Olivier Bouchard, Ing., directeur des Services techniques, Étienne Bergeron, directeur Immeubles et projets, et/ou Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R22-05-11

RÉSOLUTION - PARTENARIAT AVEC LA MRC DE CANIAPISCAU POUR LA RÉALISATION DE DIVERSES ÉTUDES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un nouveau parc industriel à Fermont en partenariat avec la MRC de Caniapiscau;

CONSIDÉRANT l'obtention d'aides financières dans le cadre de ce projet et la nécessité de confirmer la quote-part de la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'APPROUVER la contribution de la Ville de Fermont au projet de « positionnement du parc industriel » y incluant les volets « Étude d'impacts socio-économiques dus à la croissance des activités du secteur minier », « Étude d'attraction de main-d'œuvre » et « Étude de besoins en hôtellerie » selon les quotes-parts suivantes :

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

Ministère Économie et Innovation	10 000 \$
ArcelorMittal	5 000 \$
Minerai de fer Québec	5 000 \$
Ville de Fermont	113 900 \$
Projet total admissible	133 900 \$

D'APPROUVER la contribution de la Ville de Fermont au projet de « positionnement concurrentiel, stratégie marketing et développement d'image de marque pour le parc industriel » selon les quotes-parts suivantes :

Ministère Économie et Innovation	50 250 \$
ArcelorMittal	6 000 \$
Minerai de fer Québec	6 000 \$
Ville de Fermont	42 750 \$
Projet total admissible	105 000 \$

DE REMBOURSER, le cas échéant, la MRC de Caniapiscau pour les dépenses engagées dans le cadre desdits projets et selon les quotes-parts ci-avant mentionnés;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au surplus non affecté;

D'AUTORISER et mandater Monsieur Étienne Bergeron, directeur Immeubles et projets, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R22-05-12

RÉSOLUTION - AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION R22-02-09 BANQUE D'HEURES EN SERVICES D'ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT la résolution R22-02-09 autorisant une banque d'heures en services d'architecture au service Immeubles et projets;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Étienne Bergeron, directeur du service Immeubles et projets, afin d'ajouter soixante-dix (70) heures à la banque de deux cents (200) heures originalement prévue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMENDER la résolution R22-02-09 en ajoutant soixante-dix (70) heures à la banque d'heures en services d'architecture et ce, aux conditions édictées à ladite résolution;

DE MANDATER Monsieur Étienne Bergeron, directeur, Immeubles et projets, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R22-05-13

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN MODULE DE RANGEMENT
MEZZANINE DE TYPE « READY RACK » POUR LE SERVICE IMMEUBLES ET
PROJETS**

CONSIDÉRANT les aménagements en cours au « camp de formation » afin d'y accueillir le service Immeubles et projets;

CONSIDÉRANT que le directeur du service, Monsieur Étienne Bergeron, a identifié une opportunité d'acquérir à bon prix un module de rangement de type « *READY RACK* » usagé mais en bonne condition;

CONSIDÉRANT l'offre # 6260 de la compagnie Outil Mag Victoriaville datée du 22 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre # 6260 du 22 avril 2022 de la compagnie Outil Mag Victoriaville pour l'acquisition d'un module de rangement de type « *READY RACK* » usagé, au montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et trente-deux sous (12 394,32 \$) plus taxes;

D'AUTORISER ET MANDATER le directeur du service Immeubles et projets à organiser le transport dudit module par l'émission d'un bon de commande à cet effet;

DE POURVOIR à ces dépenses en les affectant au surplus non affecté.

ADOPTÉE

R22-05-14

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE